NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

SEP 09 1993

DEUXIEME COMMISSION
9e séance
tenue le
jeudi 8 octobre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : M. GUERRERO (Philippines)
(Vice-Président)

puis : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)
(Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.9
30 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

92-56906 (F)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

/...

La séance est ouverte à 15 h 20.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. BORG (Malte) dit que les Etats Membres ont tendance, dans leur débat, à négliger l'élément humain et à oublier que les droits de l'homme et le développement humain sont complémentaires et indissociables. Bien que la nécessité de coopérer fasse l'objet d'un consensus de plus en plus large, les mesures prises pour renforcer la coopération internationale demeurent dispersées. Les Etats Membres ont à présent l'occasion de corriger cette situation en faisant en sorte que les pays développés et les pays en développement unissent leurs efforts pour créer un environnement économique et social international plus accueillant pour les générations futures.

2. Le commerce, la finance, la technologie et le développement durable ont été identifiés comme étant les principaux domaines nécessitant une amélioration de la coopération pour le développement, et le dialogue comme étant le moyen d'opérer efficacement cette amélioration. La délégation maltaise se félicite de voir que les Etats Membres considèrent désormais le problème des disparités économiques qui marquent notre monde interdépendant comme la première des préoccupations de la communauté internationale.

3. Plusieurs des questions dont la Commission est saisie ont un point commun, qui est le développement : le développement non pas d'un groupe de pays, mais de tous les pays. La Commission va consacrer, dans les semaines à venir, un examen approfondi à toutes ces questions et décider des mesures à prendre pour accélérer la croissance et assurer un développement plus durable dans les Etats Membres. Il faudra adopter des mesures concertées et être capable de donner la priorité aux problèmes nécessitant une intervention urgente dans l'intérêt de la prospérité économique et de la justice sociale. La délégation maltaise accueille donc favorablement le consensus existant quant à la nécessité que l'ONU concentre son attention sur l'aspect socio-économique de ses travaux, ainsi que les appels en faveur d'un renforcement de la capacité et de l'efficacité de l'Organisation à cet effet.

4. Un tel partenariat mondial est apparu manifeste lors de deux importantes conférences tenues par les Nations Unies au cours de l'année : la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. L'Engagement de Cartagena de février 1992 atteste la volonté de tous les pays, riches et pauvres, de s'entendre sur les moyens d'améliorer le système commercial international en développant la coopération régionale et interrégionale dans le but de générer une croissance économique qui elle-même permettra de promouvoir la croissance de l'emploi, les possibilités d'investissement, l'entreprise privée, la progression des exportations, la stabilité financière et la réduction de la dette; et, surtout, qui donnera aux pays le courage dont ils ont besoin pour prendre des mesures plus vigoureuses contre la pauvreté.

5. La Conférence sur l'environnement et le développement a fait du développement durable la clé de la réalisation des buts et des objectifs d'Action 21. La délégation maltaise attend donc avec intérêt la suite qui sera donnée à cette Conférence. La Commission du développement durable doit devenir

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

/ .

(M. Borg, Malte)

l'instrument qui permette de promouvoir la coopération et l'action internationales concernant les questions relatives à l'environnement ayant une influence directe sur le développement durable. Les importantes décisions prises à Rio de Janeiro doivent conduire à l'adoption par l'Assemblée générale d'importantes mesures de suivi, notamment en ce qui concerne le financement et l'application d'Action 21. Il faut encourager les organisations non gouvernementales à prendre une part active à ces activités de suivi aux échelons national, régional et international.

6. La délégation maltaise attache également beaucoup d'importance à l'amélioration du fonctionnement des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, pour que s'opère sur le plan de la croissance économique mondiale une transformation parallèle à celle qui se produit sur la scène politique internationale. Elle souhaite voir l'ONU renforcer son rôle de chef de file dans l'aide au développement et tient à mettre en garde contre la tendance consistant à fragmenter cette aide. Elle note avec intérêt la proposition visant à établir un mécanisme qui permette de coordonner les travaux des différents organes directeurs s'occupant d'aide au développement, et préconise l'adoption de mesures propres à améliorer la coordination entre le système de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, y compris des arrangements permettant une participation réciproque aux réunions. Il faut réduire les chevauchements de tâches entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en rationalisant l'ordre du jour et les travaux du Conseil et en assignant à celui-ci un rôle plus approprié d'orientation, sans affaiblir la responsabilité générale de l'Assemblée générale. La Commission doit à présent s'associer aux efforts que fait l'Organisation pour donner un visage humain au développement.

7. M. Guerrero (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

8. M. FINAU (Fidji) dit que l'année écoulée a été marquée par une tendance régulière à la constitution de blocs commerciaux régionaux. Si de tels blocs ne sont pas forcément néfastes pour le système commercial mondial, ni interdits par les règles du GATT, leur impact sur ce système demeure sujet à controverse. De nombreux experts les considèrent comme des éléments constitutifs d'un système commercial plus ouvert et plus libéral; d'autres y voient simplement des pierres d'achoppement détournant l'attention des efforts multilatéraux devant libéraliser le système commercial mondial. Le coût de l'organisation de l'économie mondiale en quelques grands blocs commerciaux sera supporté par les pays qui en sont exclus, c'est-à-dire les petits pays en développement ouverts et orientés vers l'exportation.

9. Si l'on veut continuer d'assurer leur développement, il faut garantir aux pays en développement davantage de débouchés pour leurs produits et une amélioration sensible des termes de l'échange en leur faveur. L'établissement d'un système commercial véritablement ouvert et libéralisé est le seul moyen crédible d'assurer la prospérité et le développement de tous. Le Gouvernement de Fidji est résolu à parvenir à cet objectif : au cours des trois dernières années, le régime commercial du pays a été considérablement libéralisé; les contingents d'importations ont été remplacés par des tarifs; et le gouvernement est déterminé à réduire régulièrement le niveau général de protection des importations et offre des incitations généreuses aux investisseurs étrangers.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

/

(M. Finau, Fidji)

10. La dette extérieure reste un problème très grave pour de nombreux pays en développement. Il est évident que l'on n'arrivera pas à régler ce problème de façon fragmentaire et qu'une solution durable doit englober tous les types de dettes et inclure des mesures préventives pour empêcher une nouvelle extension du problème de la dette. Les accords de réduction de la dette ne doivent pas se limiter à quelques pays : ils doivent s'appliquer à tous, y compris à ceux qui se débattent pour honorer leurs obligations. Des politiques de saine gestion macro-économique comprenant un contrôle minutieux des finances publiques du type de celle que mène le Gouvernement de Fidji contribueront à empêcher une répétition du problème.

11. Les pays en développement ont absolument besoin de courants accrus de ressources provenant de sources publiques, multilatérales et privées -; or les deux objectifs fixés pour l'aide publique au développement, à savoir 0,7 % du PNB en général et 0,15 % pour les pays les moins avancés, sont toujours loin d'être atteints. Le monde développé doit montrer, en s'employant à réaliser ces objectifs convenus sur le plan international, qu'il est déterminé à donner aux pays en développement des moyens accrus de jouer un rôle effectif dans l'économie mondiale. Il est encourageant de noter, en revanche, que la situation concernant le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés a commencé, au cours des deux dernières années, de montrer quelques signes d'amélioration.

12. L'adoption par consensus de la Déclaration sur la coopération économique internationale par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire a été une occasion exceptionnelle de créer un nouveau consensus mondial sur le développement. L'application de cette Déclaration reste toutefois insuffisante dans l'ensemble. Les pays en développement et les pays développés doivent s'efforcer plus activement d'honorer les engagements qui y sont énoncés.

13. Le Gouvernement de Fidji a procédé à un examen général de l'environnement et formulé un projet de stratégie nationale pour l'environnement destinée à orienter la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et à assurer le développement de Fidji sur une base durable. Il consulte actuellement l'opinion publique avant d'arrêter la version définitive de cette stratégie. Il signera prochainement la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De l'avis de la délégation de Fidji, cette Convention devrait être assortie de protocoles fixant des objectifs et des échéances précis pour l'action à mener. Il faut souhaiter qu'un nombre suffisant de pays signeront la Convention pour que les mesures qui y sont énoncées puissent être appliquées rapidement. L'établissement d'une commission du développement durable est le meilleur moyen de faire d'Action 21 une réalité. La tâche de cette commission devrait consister entre autres à donner suite aux décisions de la Conférence, à superviser l'intégration de l'environnement et du développement dans le système des Nations Unies et à examiner les progrès réalisés dans l'application d'Action 21 aux niveaux national, régional et international, notamment s'agissant de la question du financement. Il convient donc de consacrer un examen approfondi durant la session en cours au problème de l'établissement de cette importante commission.

14. Il est de plus en plus manifeste que l'Organisation des Nations Unies répond à présent aux espoirs fondés sur elle dans le domaine politique. Il lui faut maintenant se montrer également à la hauteur du rôle et des responsabilités

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Finau, Fidji)

qui lui incombent dans le domaine économique. Elle a beaucoup à faire pour améliorer son action dans ce domaine et les différentes propositions présentées doivent être soigneusement examinées et développées. Il faut définir clairement les relations entre la Deuxième Commission et les autres organes de l'ONU et éviter autant que possible les chevauchements et les doubles emplois.

15. M. ELIASHIV (Israël) se félicite de l'accord conclu au sujet des arrangements institutionnels destinés à assurer le suivi de la Conférence de Rio ainsi que sur la question de l'établissement d'une commission du développement durable. La délégation israélienne pense elle aussi qu'il est nécessaire d'examiner les relations entre les différents organes de l'ONU et le fonctionnement de ces organes dans les domaines économique, social et apparentés, et elle accueille favorablement les mesures prises par le Secrétaire général pour réformer et restructurer le système de développement des Nations Unies.

16. Plusieurs aspects du développement étant interdépendants, il serait erroné de ne s'attacher qu'à l'un d'entre eux. Israël est également d'avis qu'on ne pourra régler véritablement et durablement le problème de la pauvreté sans intégrer comme il convient les questions de l'environnement à toutes les activités de développement, et il s'inquiète des graves problèmes que posent la pauvreté, la faim généralisée et la famine, la dette extérieure et la dégradation de l'environnement.

17. Israël a présenté à maintes reprises à des organisations internationales -dépendant du système des Nations Unies ou n'en faisant pas partie- un schéma de développement durable passant par la promotion de l'économie de transition. Ce schéma vise à briser le cercle vicieux de la misère en améliorant la productivité et la qualité de la vie des secteurs périphériques les plus pauvres des sociétés et des économies des pays en développement, et à combiner l'idée d'un processus de développement intersectoriel global à une planification, une programmation et une application décentralisées et pragmatiques tout en tenant compte des contraintes existantes. Il s'agit notamment de mettre en oeuvre des programmes comprenant un nombre limité de projets portant sur les problèmes socio-économiques les plus aigus et d'un niveau de complexité initial compatible avec les capacités existantes des institutions de développement et des institutions visées. Israël a appliqué avec quelque succès certains éléments de cette stratégie à la fois à l'échelon national et dans le cadre des nombreux programmes de coopération internationale qu'il mène dans les pays en développement.

18. Si la technologie, en particulier l'écotechnologie, est essentielle pour un développement durable, il faut toutefois bien choisir les techniques utilisées de sorte qu'elles soient adaptées aux besoins particuliers de chaque pays en développement. Accordant une grande importance à la lutte contre la désertification, Israël s'est attaché à promouvoir la recherche-développement en ce qui concerne l'emploi de l'énergie solaire pour l'exploitation à grande échelle des ressources en eau en cherchant à mettre au point des procédés de dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre dans le désert. Il est prêt à faire bénéficier d'autres pays en développement de ces écotechnologies, qui peuvent jouer un rôle important dans l'action mondiale en faveur du développement durable.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Eliashiv, Israël)

19. Le facteur humain étant également un élément capital pour le développement, il faudra attacher une importance accrue à la mise en valeur des ressources humaines, en assurant une participation égale des hommes et des femmes, ainsi qu'au transfert de compétences et de technologies. La mise en valeur des ressources humaines est devenue la clé du développement technologique israélien et un trait marquant de la coopération technique et économique étendue qu'Israël entretient avec d'autres pays; Israël est disposé à continuer de faire bénéficier de nouveaux pays en développement de son savoir-faire.

20. Les pays doivent laisser de côté leurs différences et conjuguer leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes qui concernent toute l'humanité. Lors des négociations multilatérales tenues récemment dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, Israël a présenté des propositions détaillées et concrètes en vue de la réalisation de projets de coopération régionale et de développement dans des domaines tels que la mise en valeur agricole des zones arides, le recyclage des déchets, la protection de l'environnement et les techniques de dessalement. Israël souhaite que tous les pays de la région parviennent à faire la paix de façon à pouvoir consacrer leurs efforts, leurs ressources et leur énergie au développement social et économique dans le cadre d'une véritable coopération visant à mettre en place une économie régionale ouverte et un marché commun.

21. M. IBRAGIMOV (Kazakhstan) dit que les décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement intéressent tout spécialement le Kazakhstan qui connaît une crise écologique particulièrement grave du fait de l'assèchement de la mer d'Aral et des conséquences des essais d'armes nucléaires effectués dans la région de Semipalatinsk. Le Kazakhstan ne pourra venir à bout de ces problèmes que grâce à l'assistance étendue de la communauté internationale.

22. Le Kazakhstan se consacre actuellement à la tâche difficile qui consiste à surmonter les conséquences du totalitarisme et à mettre en place un nouveau système politique et économique. Il met sur pied avec divers pays étrangers une coopération large et massive dans un certain nombre de domaines, notamment industriel, scientifique et technique. Il a conclu avec plusieurs Etats et met en oeuvre des traités visant à favoriser et à assurer la protection mutuelle des investissements. Il est récemment devenu membre à part entière d'institutions comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Il a constaté que ces organisations, de même qu'un certain nombre de pays, comprenaient ses problèmes et souhaitaient sincèrement l'aider à stabiliser sa situation économique. Le fait que le Kazakhstan soit ouvert et possède un important potentiel économique attire de nombreux pays. Pour répondre au souci de ces pays qui souhaitent pouvoir compter sur un régime juridique solide garantissant la protection des investissements et permettant d'accélérer les réformes de marché, le gouvernement s'est efforcé d'assurer la base politique et juridique nécessaire aux réformes en adoptant des dispositions législatives régissant des questions comme la propriété, les principes de base de l'activité étrangère, l'investissement étranger, les zones de libre-échange, la liberté de l'activité économique et le développement de l'entreprise.

23. Le Kazakhstan est prêt à coopérer avec des partenaires étrangers dans toutes les sphères de l'activité économique, notamment pour moderniser et

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Ibragimov, Kazakhstan)

développer son industrie et son agriculture. Il a aussi besoin d'une aide pour mettre en oeuvre ses programmes de reconversion. Il est reconnaissant de l'assistance qu'il a reçue de l'étranger dans les domaines technique, financier et autres, tout en sachant bien que seule la conjugaison de ses propres efforts et de la coopération internationale permettra d'assurer un développement durable et dynamique de son économie.

24. Le Kazakhstan a pris diverses mesures pour faciliter sa transition vers l'économie de marché : politique rigoureuse sur la question essentielle de la dénationalisation et de la privatisation, mise en place active de structures de marché, libéralisation des prix, politiques antimonopoles, nouvelles approches de la politique d'investissement, changements radicaux dans l'organisation de l'offre de matériaux et de techniques de production. Il poursuit la réforme structurelle de son système économique et progresse dans le difficile établissement de mécanismes financiers et de crédit. Une politique fiscale totalement nouvelle a été élaborée et est appliquée, et l'on est en train de former des spécialistes de l'économie de marché. Les membres de la Communauté d'Etats indépendants recherchent de nouvelles modalités d'interaction économique. Le Président du Kazakhstan a fait à cet égard un certain nombre de propositions qui seront examinées à la réunion des chefs des Etats de la CEI qui aura lieu à Bishek le 9 octobre 1992.

25. La mise en application de la réforme économique entreprise a montré que le Kazakhstan était capable de s'en sortir seul, mais, sans une vaste assistance de la communauté internationale, des organisations économiques internationales et des pays les plus développés, la tâche demandera un temps excessivement long. Le Kazakhstan est sur la voie de réformes économiques globales, et l'aide active de ces pays lui permettra d'en accélérer le processus, tant dans son intérêt que dans celui de ses partenaires étrangers.

26. M. Piriz-Ballón (Uruguay) reprend la présidence.

27. M. BUTLER (Australie) dit que le monde traverse une période caractérisée par de grands bouleversements dans les domaines politique, économique et idéologique. La Commission doit garder présents à l'esprit au cours de ses délibérations deux points importants : premièrement, l'occasion exceptionnelle qu'elle a aujourd'hui de changer les choses ne se représentera plus; et, deuxièmement, en période de changements rapides, on ne peut appliquer deux fois les mêmes solutions aux mêmes problèmes.

28. De l'avis de la délégation australienne, la session en cours offre aux Etats Membres une occasion unique de concevoir une Organisation des Nations Unies efficace. Mais quatre choses au moins sont nécessaires pour ce faire : les travaux de l'Assemblée générale et les travaux et les fonctions du Conseil économique et social doivent être rationalisés aux fins d'une plus grande cohérence et d'une plus grande autorité; le Conseil lui-même doit être revitalisé; la Commission du développement durable doit être instituée de telle sorte à être pleinement incorporée à l'action de l'ONU destinée à produire l'Organisation des Nations Unies capable évoquée par le Secrétaire général; enfin l'administration et les capacités des institutions qui assurent l'exécution concrète des projets dans le monde doivent être améliorées.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Butler, Australie)

29. Une évolution radicale s'est produite dans la réflexion portant sur la nature des relations économiques mondiales, ainsi qu'en témoigne l'adoption de la notion de développement durable. Une évolution tout aussi fondamentale apparaît dans la politique et l'attitude des grandes institutions financières associées au système des Nations Unies. Les chefs exécutifs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont exprimé leur volonté d'engager leurs institutions dans une coopération économique mondiale d'un niveau et d'un caractère totalement nouveaux. Ces signes sembleraient indiquer que si la Deuxième Commission a le courage d'effectuer de grands changements, d'autres, capables de l'aider à réussir dans cette entreprise, pourraient se joindre à elle.

30. La délégation australienne considérera favorablement toutes propositions pouvant aider à relever les nouveaux défis qui se posent, mais ces propositions seront jugées du point de vue de leur capacité à renforcer pratiquement l'assistance apportée par le système des Nations Unies aux Etats Membres et à aider de façon générale la réalisation de changements de grande ampleur. Le temps des débats est terminé; il faut à présent agir. Les décisions qui seront prises à la session en cours affecteront le bien-être économique et social de très nombreux êtres humains et pourront permettre d'assurer un équilibre dans l'ensemble du système des Nations Unies. La Commission a la chance unique de pouvoir réorganiser les activités de l'ONU dans les domaines économique et social et de produire l'Organisation capable dont le Secrétaire général a parlé.

31. Le PRESIDENT invite la Commission à procéder, conformément à la suggestion faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77, à un échange de vues avec les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Les questions devront porter non pas sur des pays particuliers mais sur des problèmes communs à tous les membres de la Commission.

32. M. BARNETT (Royaume-Uni) se félicite de l'accent mis par la Banque mondiale sur la réduction de la pauvreté et demande quelles mesures sont prises pour assurer que cette orientation soit présente à tous les niveaux, notamment jusqu'aux services responsables des pays. Il souhaiterait savoir également quand la Banque mondiale publiera ses directives internes sur la question de l'ajustement structurel, notamment sur l'important problème de la protection des segments les plus pauvres de la société.

33. M. HADDAD (Banque mondiale) répond que ces directives seront publiées dans les semaines à venir. La stratégie de réduction de la pauvreté nécessite deux choses importantes : une croissance économique qui permette aux secteurs défavorisés de la société de bénéficier d'une part plus large des fruits du développement, et des interventions ciblées destinées à assurer davantage d'offres d'emploi et à élargir l'accès des pauvres au marché du travail. Une stratégie opérationnelle a donc été élaborée à partir de là. Plus récemment, un manuel du personnel a été mis au point en collaboration avec tous les organismes et institutions des Nations Unies ainsi que des donateurs bilatéraux. Des directives techniques basées sur ce manuel ont été publiées à l'intention du personnel. Aujourd'hui, la moindre opération, le moindre plan mis en oeuvre dans un pays doivent être rattachés au thème de la réduction de la pauvreté.

34. L'ajustement structurel est également étroitement lié à la réduction de la pauvreté : il est évident en effet qu'un ajustement structurel mal maîtrisé ou

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Haddad)

mal conçu risque à court terme d'avoir un impact négatif sur certains secteurs de la population. La Banque a donc mis au point des mécanismes de prêt appelés programmes d'action sociale, qui accompagneront les programmes d'ajustement structurel de façon que les groupes affectés par telle ou telle mesure d'ajustement bénéficient des programmes de mise en valeur des ressources humaines ou de certaines autres mesures prévues.

35. Mme FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche) souhaiterait connaître l'avis du Fonds et de la Banque en ce qui concerne les modalités d'établissement de la Commission du développement durable.

36. M. HADDAD (Banque mondiale) dit que des consultations internes ont lieu actuellement à ce sujet. Ceci étant, la Banque souhaite participer au groupe de travail établi par la Commission et espère que ce groupe sera en mesure d'assurer l'encadrement technique et que son système d'appui sera assez souple pour ne pas compromettre, mais au contraire faciliter, les activités des autres entités oeuvrant dans ce domaine, et qu'il constituera un très bon dispositif de collaboration.

37. M. CHIARADIA (Argentine) souhaiterait savoir où en sont les consultations qui devaient, conformément à la résolution 46/205 de l'Assemblée générale, se tenir entre le Secrétaire général et les institutions de financement multilatérales à propos de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement, et s'il est prévu de publier un rapport sur le sujet.

38. M. HADDAD (Banque mondiale) répond que, de l'avis de la Banque, c'est à l'Assemblée générale plutôt qu'à la Banque mondiale qu'il appartient de décider de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. Tout en étant prête à participer à un débat technique sur la convocation d'une telle conférence, la Banque émet quelques réserves quant à l'utilité de créer une nouvelle instance chargée de mobiliser des ressources pour le développement. Elle craint en particulier que la création d'une telle instance ne conduise de nombreux donateurs à geler leurs engagements en attendant le résultat des négociations relatives aux préparatifs de la conférence. Cela risquerait de compromettre l'application d'Action 21 et l'aspect financier des résolutions et des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA). La question du financement a fait l'objet d'un débat productif à la Conférence sur l'environnement et le développement. Peut-être pourrait-elle être de nouveau abordée lors d'une prochaine conférence.

39. M. BHATIA (Fonds monétaire international) dit qu'un certain nombre de discussions ont eu lieu entre le Secrétariat et la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le Fonds n'a adopté aucune position à propos de la convocation de la conférence internationale et il se ralliera sans réserve à toute décision que l'Assemblée générale prendra à ce sujet. S'agissant des aspects techniques de la question, il considère qu'il importe, étant donné qu'il existe déjà d'importants mécanismes internationaux chargés de gérer et d'orienter les courants de ressources des pays développés vers les pays en

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Bhatia)

développement, de considérer si de nouveaux mécanismes sont bien nécessaires et s'ils ne viendront pas concurrencer les mécanismes existants.

40. Le Fonds a une approche du développement beaucoup plus globale et croit qu'il faut accorder davantage d'attention à son aspect social. Les efforts faits actuellement dans ce domaine sont dispersés, et les mesures prises pour faire face aux problèmes sociaux sont généralement tardives, insuffisantes et non coordonnées. Il appartient à l'Assemblée générale de décider si cet aspect du développement doit être considéré dans le cadre d'une conférence internationale sur le financement du développement, ou s'il faut l'examiner à l'occasion d'un sommet social ou dans le cadre des efforts déployés actuellement pour réorganiser le système des Nations Unies.

41. M. SETH (Inde) note que la Banque mondiale et le FMI semblent tous deux réticents quant à l'idée de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. La Banque paraît croire que cette conférence concerne la mobilisation de ressources pour ses propres activités et le FMI semble lui aussi envisager la conférence de son propre point de vue limité.

42. Le représentant de l'Inde souhaiterait savoir si la Banque mondiale et le FMI considèrent que la conférence pourrait traiter des problèmes de la surveillance et de la coordination macro-économiques et des conséquences des fluctuations monétaires. Les intérêts des pays en développement dans ce domaine semblent avoir été complètement négligés. Il souhaiterait aussi que ces institutions évoquent l'effet éventuel de l'instabilité monétaire sur les courants de capitaux en direction des pays en développement.

43. M. HAMBURGER (Pays-Bas) dit que sa délégation a exprimé sa déception devant la décision prise par le Comité du développement au sujet du suivi de la Conférence de Rio, particulièrement en ce qui concerne l'idée d'un "supplément Terre" dans le cadre de l'IDA. Il demande à la Banque mondiale et au FMI d'exposer leurs vues sur le résultat de cette réunion, notamment eu égard au fait que le Rapport sur le commerce et le développement, 1992 considère le développement durable comme l'élément clé du développement.

44. M. GUERRERO (Philippines) demande si les institutions de Bretton Woods ont des idées ou des projets quelconques pour alléger, partiellement ou totalement, la dette des pays en développement. La Banque mondiale et le FMI devraient dire ce qu'ils pensent de l'idée consistant à établir, sous les auspices du Secrétaire général, une commission internationale sur la dette et le développement, qui comprendrait des organisations comme la Banque et le Fonds.

45. M. PONIKIEWSKI (Pologne) souhaiterait savoir pendant combien de temps les économies en transition pourront bénéficier de ressources additionnelles et quelles nouvelles sources de financement pourraient être trouvées pour les projets destinés à l'Europe centrale et orientale et à la Communauté d'Etats indépendants, notamment eu égard à la dixième reconstitution des ressources de l'IDA.

46. M. NKOUNKOU (Congo) demande quelle est la position du FMI au sujet de la proposition faite à la récente session du Conseil économique et social concernant l'élément social des programmes d'ajustement structurel. Il demande

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Nkounkou, Congo)

également à la Banque mondiale et au Fonds ce qu'ils pensent d'un allégement total ou partiel de la dette des pays africains à revenu intermédiaire.

47. Mme JANJUA (Pakistan) dit que le Groupe des 77 a demandé à la Banque mondiale et au FMI, ainsi qu'à un représentant du Groupe des Sept, des informations concernant l'effet de la récente crise monétaire sur les pays en développement. En répondant à cette demande, la Banque et le Fonds doivent garder présent à l'esprit le fait qu'il n'y a actuellement pas de coordination macro-économique au niveau international. Cela fait longtemps que les pays en développement souhaitent une telle coordination, qui pourrait peut-être être également mise en oeuvre par la CNUCED.

48. Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne l'allocation des ressources disponibles. La représentante du Pakistan se demande s'il ne serait pas possible de mobiliser des ressources pour les pays en développement selon les mêmes modalités que celles qui ont été utilisées dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale.

49. La Banque mondiale et le FMI devraient réfléchir sur la meilleure manière de coopérer avec l'ONU, notamment à l'occasion de la restructuration de l'Organisation.

50. M. JALLOW (Gambie) demande si la Banque mondiale et le FMI ont prévu un programme ou un ensemble quelconque de mesures économiques à l'intention des pays en développement qui ont mené à bien des programmes de relance économique ou d'ajustement structurel préconisés par ces institutions.

51. M. KAARIA (Finlande) demande au représentant de la Banque mondiale de décrire brièvement la manière dont les tâches d'exécution et d'application des programmes et des projets se répartissent entre la Banque et les pays bénéficiaires et d'indiquer si la Banque a constaté ou non des insuffisances au niveau de l'exécution nationale.

52. M. MONGBE (Bénin) dit que certains pays qui ont conclu des accords avec la Banque mondiale pour la réalisation de programmes d'ajustement structurel ont connu une progression du chômage. La Banque devrait indiquer les mesures précises qu'elle a prises ou qu'elle a l'intention de prendre pour aider les habitants des pays en développement qui ont fait des études supérieures mais ne trouvent pas de travail.

53. M. ARELLANO (Mexique) souhaiterait savoir si les institutions de Bretton Woods envisagent de modifier leurs structures et leur mode de fonctionnement pour tenir compte des changements fondamentaux qui se sont produits récemment dans le monde.

54. M. AMAZIANE (Maroc) dit que sa délégation a fait valoir la nécessité que le FMI surveille les politiques macro-économiques des principaux pays industrialisés. Il aimerait savoir quels moyens de pression le FMI peut exercer sur ces pays qui sont les principaux actionnaires du Fonds et en contrôlent de ce fait les ressources.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

55. Mme DIOP (Sénégal) fait observer que, en tant que coordonnateur du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Département du développement économique et social procède actuellement à des consultations avec des institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations en vue de mobiliser des ressources pour ce nouvel Ordre du jour. A cet égard, elle souhaiterait connaître les mesures que la Banque mondiale et le FMI prennent pour appliquer l'Ordre du jour.

56. M. SENE (Sénégal) aimerait savoir comment la Banque et le Fonds envisageraient d'améliorer la coordination entre les institutions du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et s'ils ont eux-mêmes contribué à la revitalisation des secteurs économique et social de l'Organisation.

57. Mme HASSAN (Egypte) note le scepticisme exprimé par le représentant de la Banque mondiale à propos des objectifs de la conférence internationale sur le financement du développement. Sa suggestion tendant à mobiliser des ressources pour des domaines particuliers, comme les femmes, la population et le développement social, s'oppose totalement à la tendance internationale actuelle en faveur d'une approche intégrée du développement. La représentante de l'Egypte insiste sur la nécessité que la Banque et le Fonds prennent en compte les avis et les préoccupations des pays en développement.

58. M. OULD HABOTT (Mauritanie) demande aux représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international quelles mesures leurs institutions ont envisagé de prendre pour créer des emplois à l'intention des jeunes chômeurs.

59. M. HADDAD (Banque mondiale), à propos de la mobilisation des ressources, dit que la nécessité d'accroître les ressources est indiscutable. Des discussions techniques se déroulent actuellement à la Banque mondiale pour examiner la manière de procéder. La meilleure solution serait peut-être d'organiser une conférence sur le financement en vue du transfert de ressources pour le développement. Ce qui a été fait pour l'Europe orientale pourrait être tenté pour les pays en développement. Les ressources que la Banque mondiale consacre à l'Europe orientale ne représentent que 10 % de l'ensemble de ses activités. L'additionnalité ne pose pas de problème. Les prêts consentis à l'Europe orientale et à l'Asie centrale ne priveront de ressources aucune autre région. Ces prêts sont financés par le marché financier, un capital social de la Banque de 150 milliards de dollars, auxquels peuvent encore s'ajouter 67 milliards de dollars. C'est largement suffisant pour les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale en transition économique.

60. Les ressources de l'Association internationale de développement (IDA) sont quant à elles limitées. Les négociations en vue de la dixième reconstitution des ressources de l'IDA sont toujours en cours ; il devrait être possible de s'entendre sur un chiffre équivalent à celui de la neuvième reconstitution. Sept ou huit pays de plus qu'avant peuvent aujourd'hui prétendre aux ressources de l'IDA. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a décidé que le "supplément Terre" devrait être financé à l'aide des ressources de l'IDA, ce qui se traduirait par une diminution de la part de chaque pays.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

(M. Haddad)

61. S'agissant de la dette, la Banque mondiale préconise la remise, sauf bien entendu pour ce qui la concerne. La remise de la dette multilatérale est un problème complexe. Pour ce qui est de la dette officielle, de nombreuses initiatives ont été prises. La Banque mondiale a fourni dans bien des cas une assistance technique aux deux parties, mais elle ne prend pas part aux négociations; son rôle est d'apporter un soutien financier aux pays qui participent à des programmes d'allégement de la dette pour faciliter les rachats. Elle offre divers moyens de réduction de la dette et aide les pays à vendre des fonds propres contre la remise de leur dette.

62. Les prêts consentis par la Banque mondiale au titre de l'ajustement structurel ne représentent que 15 % de son portefeuille total, soit une proportion équivalente aux prêts qu'elle consacre au secteur social. Les pays ayant mené à bien des programmes d'ajustement structurel reviennent à des programmes d'investissement, lesquels représentent 85 % des activités de la Banque. Une tendance se dessine en faveur d'opérations basées dans les pays, avec différents ensembles de mesures adaptés aux besoins de chaque pays. La question de la création d'emplois a été examinée au sein de la section de la Banque chargée de la recherche, qui a tiré parti de l'expérience de différents pays. La Banque peut communiquer les résultats d'une étude qu'elle a réalisée récemment sur la formation avant emploi et les programmes continus d'apprentissage.

63. Analysant le fonctionnement institutionnel de la Banque, M. Haddad dit qu'une fois que des prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ont été consentis ou que des crédits de l'IDA ont été accordés, les fonds en question appartiennent au pays concerné. La Banque mondiale n'est pas responsable de l'application des projets, elle ne fait qu'en assurer le financement; sa tâche est de superviser les décaissements conformément aux accords conclus. Sur la question des changements à introduire au sein la Banque pour tenir compte de l'évolution de la situation mondiale, il fait observer que la Banque évolue constamment et que tous les pays y sont bien représentés, ce qui lui permet de rester en phase avec les changements qui se produisent dans l'ensemble du monde. La Banque mondiale a récemment amélioré son bureau à l'ONU.

64. En ce qui concerne le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique, la Banque mondiale dispose d'un bureau régional pour l'Afrique, auquel elle donne la priorité absolue; environ 50 % des ressources de l'IDA sont destinées à l'Afrique. La Banque mondiale appuie résolument le nouvel Ordre du jour.

65. Enfin la Banque mondiale accueille favorablement toutes les demandes de collaboration avec l'ONU. Elle coopère à présent beaucoup plus étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions spécialisées, et elle serait heureuse de renforcer sa collaboration avec des organes intergouvernementaux comme le Conseil économique et social. La coordination portant sur les programmes mondiaux fonctionne bien; la coordination à l'échelon national est extrêmement souhaitable, surtout quand les stratégies de pays sont bien conçues et planifiées. Il n'est pas nécessaire de coordonner les activités de tout le monde en même temps.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

66. M. BHATIA (Fonds monétaire international) dit que la récente crise monétaire résulte de déséquilibres dans le monde industrialisé. On a trop insisté sur la politique monétaire et l'on n'a pas mené jusqu'au bout les stratégies à moyen terme destinées à maîtriser l'inflation. Ces facteurs, conjugués aux incertitudes entourant le Traité de Maastricht, notamment le référendum en France, ont déclenché la crise. La crise de 1987 résultait d'un manque de confiance. Mais ses effets se sont faits sentir surtout sur la bourse, alors que la crise actuelle a affecté le marché des changes, en particulier le mécanisme de change du système monétaire européen; ce n'est pas une crise mondiale. Il y a eu un manque de confiance dans les différentes politiques nationales. Une certaine stabilité a maintenant été rétablie. Le principal problème est de mettre au point un mécanisme propre à entretenir et renforcer la confiance et accroître le pouvoir de surveillance du FMI. Le Comité intérimaire discutera de la question des mécanismes de surveillance.

67. La situation en ce qui concerne la dette a considérablement changé depuis le milieu des années 80 et il semble que la crise ait pu être gérée puis maîtrisée. La question est de savoir comment venir à bout du problème. Le fardeau du service de la dette des pays en développement a été réduit de 50 % et la dette totale a diminué dans la même proportion. Environ 90 % de la dette commerciale est à présent couverte par des accords conclus avec les banques commerciales. Si les pays africains et d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire fortement endettés connaissent des difficultés, des progrès ont été faits et ces pays devraient pouvoir bénéficier d'un traitement plus préférentiel.

68. En ce qui concerne les courants de ressources et le financement du développement, les montants se sont accrus mais il ne faut pas s'attendre à de grosses augmentations. Il a été proposé de porter de 0,7 à 1 % du PNB l'objectif fixé pour l'aide publique au développement. M. Bhatia estime qu'avant d'accroître cet objectif, il importe de le réaliser.

69. Enfin s'agissant des programmes du Fonds, plusieurs pays latino-américains et même africains n'ont plus besoin de faire appel aux ressources du FMI et ont retrouvé leur solvabilité, réalisant des taux de croissance positifs et soutenus. Les programmes du Fonds comportent à présent de nombreux aspects sociaux et les contacts entre les institutions sont bons. Le FMI a beaucoup appris auprès de divers pays et s'efforce de transmettre leurs préoccupations à l'administration.

70. Le PRESIDENT informe les représentants qu'il a établi un résumé des principaux points abordés au cours du débat général et que ce résumé leur sera distribué en temps utile.

La séance est levée à 18 h 20.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library